



Déduction de quote part impot sur les revenus sur contribution au

Par **dumoulin62**, le **28/02/2009** à **22:08**

bonsoir,

suite à la négligence de" mon avocat, alors que mon épouse gagnait 900 euros de plus que moi mensuellement, je dois lui verser une contribution aux charges du mariage d'un montant de 800euros.

j'ai dû payer les impots sur le revenu commun, l'assurance de la voiture qu'elle a prise, sa mutuelle santé.

je lui ai envoyé un courrier avec A-r dans lequel je l'informais que je déduisais au cours des trois prochains mois la somme correspondante à sa quote part des impots sur le revenu.

j'avais contacté le cabinet de mon avocat pour savoir si j'en avais le droit, ce dernier absent sa secrétaire me confirmait que c'était possible.

4 mois après et 4 jours après l'audience de conciliation je reçois un courrier de mon avocat stipulant que je ne suis pas dans mon droit d'avoir procédé de cette façon.

que dois-je faire ?